

DECRET N° 92-91 du 15 Avril 1992

PORTANT NOMINATION A TITRE EXCEPTIONNEL ET MILITAIRE DANS L'ORDRE DU MERITE DU BENIN DE MONSIEUR ADRIEN B. DJEHOUNGO ADJUDANT CHEF DE LA GENDARMERIE EN RETRAITE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU : La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant la Constitution de la République du BENIN;
- VU : La Décision n°91-042/HGR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections Présidentielles du 24 Mars 1991;
- VU : La Loi n° 86-010 du 25 Février 1986 portant création de l'Ordre National du BENIN, modifiée par la Loi n°87-017 du 21 Septembre 1987;
- VU : La Loi n° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du BENIN;
- VU : Le Decret n°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement.
- VU : Le Decret n°91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du BENIN par intérim.
- VU : Le Relevé n°51/SGG/REL du 31 Décembre 1991 des Décisions Administratives du Conseil des Ministres.

SUR proposition du Président de la République, Grand Maître de l'Ordre National du BENIN;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 Décembre 1991.

.../...

D E C R E T E :

Article 1er : Est nommé à titre exceptionnel et militaire dans l'Ordre,  
du Mérite du BENIN :

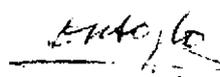
Au Grade de Chevalier

Monsieur Adrien Bonou DJIBOUNGO  
Adjudant Chef de la Gendarmerie en retraite  
Ancien Chef de Brigade de la Sous Préfecture de TOFFO.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Of-  
ficiel de la République du BENIN.

Fait à Cotonou le 15 Avril 1992

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,



Nicéphore D. S. G. L. C.

MINISTRE D'ETAT, SECRETAIRE GENERAL  
A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



Désiré VIEYRA.

LE GRAND CHANCELLIER DE L'ORDRE  
NATIONAL DU BENIN p.i



Grégoire-Gilbert G. B. E. N. O. U.

ALPHABETIQUES : PR 4 - AN 4 - MINISTERES 20 - GCONB 15 - CS 4 - SPD 2 - SGG 4  
OMERI 2 - DCOT 1 - CSM 1 - BN-DAN 2 - OPE-DIC-MISAE 3 - IGE ET SES SECTIONS  
2 - UNB-FASJEP-INSJA 3 - PREFETS 6 - JORB 2 - INTERESSE 1.-